

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

L'ADMINISTRATEUR GENERAL DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2024 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2019-57 relative à la création de l'unité mixte de service US 39, et nommant Monsieur Jean-François DELEUZE directeur de cette unité ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de service US 39, intitulée : « CReFIX – Centre de référence d'innovation, d'expertise et de transfert » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Monsieur Jean-François DELEUZE est prolongé dans ses fonctions de directeur d'unité pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

L'ADMINISTRATEUR GENERAL DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES